

Crimes contre l'Enfant

Crimes contre l'Humanité

**Table Ronde internationale organisée par l'AMADE
Sous le Patronage de l'UNESCO**

25-26 Avril 2003
Monaco

**Message de Son Excellence Monsieur Sergio VIEIRA de MELLO,
Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme**

**Lu par Monsieur Joël MERMET
Agent aux Droits de l'Homme, HCNUDH**

Votre Altesse Royale,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement l'AMADE et sa Présidente, Son Altesse Royale la Princesse de HANOVRE, ainsi que les Autorités monégasques pour avoir permis au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme d'être représenté à ce colloque. Je profite également de cette occasion pour souligner l'importance des actions de l'AMADE en faveur de la protection des droits de l'enfant, ici à Monaco et à travers le monde, depuis maintenant quarante ans.

La ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant par la presque totalité des Etats montre à quel point la communauté internationale s'est fortement engagée en faveur d'une meilleure protection des droits humains des jeunes de moins de dix-huit ans qui sont bien souvent les plus vulnérables.

Plus récemment, l'adoption et l'entrée en vigueur des deux protocoles facultatifs à cette Convention, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, et la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ont constitué une nouvelle étape de la lutte en faveur d'une meilleure garantie de leurs droits les plus fondamentaux. Ces deux instruments demandent notamment aux Etats-Parties de poursuivre en justice et de châtier comme ils le méritent tous ceux qui ont commis des crimes décrits dans ces instruments, à l'encontre des enfants.

Comme l'a écrit Albert CAMUS, « on ne comprend pas la souffrance de l'enfant ». Chacun ici présent a malheureusement en mémoire l'image ou le récit d'une fillette ou d'un jeune garçon, qui se sont un jour trouvés confrontés à la cruauté humaine. Toutefois, les crimes contre les enfants ne sont pas toujours visibles et bon nombre d'entre eux se produisent à l'abri des regards de ceux-là même qui seraient en mesure de les prévenir et de les dénoncer.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a décidé de se joindre à l'UNICEF et à l'Organisation mondiale de la Santé pour apporter son soutien à Monsieur Paulo Sergio PINHEIRO qui a été récemment nommé expert indépendant par le Secrétaire Général des Nations Unies pour mener une étude globale sur la violence contre les enfants. Cette étude visera notamment à formuler des recommandations à l'attention des Etats afin que soient mieux assurées non seulement la prévention mais aussi la répression de tout acte de violence à l'encontre des enfants.

Parce que les crimes commis envers des mineurs ne sont en aucun cas ni acceptables ni tolérables, nous devons conjuguer tous nos efforts pour faire de la protection des droits des enfants une véritable priorité.

Je vous remercie de votre attention.

26 avril 2003

Informations

AMADE Mondiale
16, Boulevard de Suisse
MC 98000 MONACO

Tél: +377.97.70.52.60
Fax: +377.97.70.52.72

amade@monte-carlo.mc
<http://www.amademoniale.org/>



L'AMADE est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et du Conseil Economique et social des Nations Unies.